



## EDITO : La fin de l'abondance

C'est dans un contexte marqué depuis plus de 2 ans par une pandémie, une guerre aux portes de l'Europe, un été caniculaire et une inflation galopante, que Macron choisit cette formule, « la fin de l'abondance », en ouverture du conseil des ministres le 24 août, pour annoncer la sobriété et les possibles pénuries à venir auxquelles les Françaises et les Français vont devoir faire face. Décidemment, la copie est à revoir pour ce nouveau président qui avait juré qu'on ne l'y reprendrait plus en matière de petites phrases méprisantes et assassines....

L'abondance pour qui, M. Macron ? Pour les 9,2 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté (soit 14,8% de la population) ? Pour les 7,4% de privés d'emploi ? Pour les 20 % d'étudiants en grande précarité ? Ou bien encore pour les 1 067 000 de retraités en situation de pauvreté ?

Vouloir faire peser les efforts sur les épaules des salariés, des privés d'emploi, des retraités et des jeunes commence à faire grogner. Et en cette rentrée sociale nous étions près de 2000 personnes à manifester le 29 septembre dans les rues de Perpignan pour défendre le pouvoir d'achat et réclamer des mesures fortes face à une situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie.

Alors que les prix de l'énergie ont augmenté de plus de 27% et qu'une nouvelle hausse est annoncée pour janvier, la situation impose une véritable négociation sur l'ensemble des grilles de rémunération, une revalorisation des carrières ainsi qu'une indexation du point d'indice sur les prix pour permettre, en particulier, d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est loin d'être suffisante. Les conditions de rémunération des personnels de la fonction publique fragilisent leur situation, augmentent les situations de précarité, mettent leurs missions en danger et menacent l'avenir même de la fonction publique par la perte d'attractivité, comme en témoignent les démissions et les difficultés de recrutement qui touchent un nombre croissant de secteurs comme ceux de l'éducation, des travailleurs sociaux.

De même la revalorisation des retraites doit permettre la possibilité de vivre dignement de sa pension, qui est un salaire continué, un droit acquis par le salarié.e et non une allocation sociale comme le gouvernement le laisse penser.

La loi dite « pouvoir d'achat » votée cet été se contente de poser quelques rustines. Pire, à travers les exonérations de cotisations faites aux entreprises, elle ampute le salaire socialisé, fragilisant notre système de protection sociale mais aussi le financement des services publics indispensables pour garantir une égalité de traitement pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire, notamment dans la santé, l'éducation et les transports.

Réforme des retraites et de l'assurance chômage, durcissement des conditions d'obtention du RSA, mesurottes culpabilisantes face aux conséquences du changement climatique qui impactent notre quotidien mais aussi toute l'économie, voilà l'urgence de ce nouveau gouvernement, qui nous en sommes certaines, à défaut de mettre fin à l'abondance, présage de nouvelles journées de mobilisations.

Car pour la FSU, l'urgence est de permettre aux femmes et aux hommes de ce pays, aux salariés, aux sans-emplois, aux retraités, aux étudiants, aux citoyennes et aux citoyens de pouvoir vivre dignement sans se demander s'ils pourront payer leur facture d'électricité ou leur plein d'essence à la fin du mois, s'ils pourront se nourrir et se loger. L'urgence est d'augmenter les salaires, les pensions, les minima sociaux et les bourses d'études.

L'urgence, c'est la justice sociale. L'urgence, c'est le partage des richesses, la solidarité envers les plus fragiles et les plus démunis. L'urgence c'est une véritable transition écologique pour que notre planète reste vivable pour les générations futures. C'est un enjeu de société !

L'urgence est bel et bien la fin de l'abondance, M. Macron, pour les riches et leurs super profits, ne nous y trompons pas !

**Martinez Laure et Morales Géraldine**

**Co-secrétaires départementales de la FSU**

**FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE**

Bulletin trimestriel de la Section des Pyrénées Orientales de la Fédération Syndicale Unitaire

**Enseignement, Éducation, Recherche, Culture, Justice, Formation, Insertion**

*Juillet, août, septembre 2022 n° 115*

# Pôle Emploi

Le ministère du Travail, dans son dossier de presse du 12 septembre dernier, intitulé « plein emploi », faisait état de la feuille de route qu'il entendait déployer pour parvenir à ce nirvana tant attendu du « plein emploi ».

Parmi les mesures phares de ce programme 3 nouveaux piliers essentiels : la réforme de l'assurance chômage, la création de France travail et l'action sur les métiers en tension. Le tout avec un bel objectif final de travailler mieux (sic !)

Partant du postulat que des difficultés de recrutement coexistent avec un chômage trop élevé, l'idée de notre cher ministre fraîchement nommé est d'agir sur des leviers pour remettre tout le monde au tra-

Cette idée paraît en effet assez simple, mais si on creuse un peu, se pose alors la question de l'équité de traitement, et du risque d'indemnités différenciées selon le type de métier recherché ou selon le territoire où l'on se situe. En filigrane cela pose en réalité la question du caractère national de l'indemnisation du chômage. C'est la même logique qui pointe dans les plans d'actions liés aux métiers dit « en tension » pour lesquels Pôle Emploi est prié, afin de permettre à tous les demandeurs qui sont directement employables sur les secteurs du transport, de la santé et de l'hôtellerie restauration, de les remettre bien vite au travail. Sinon ? Les services du contrôle de la recherche d'emploi, spécialement créés

méthode gouvernementale actuelle qui culpabilise et réprime les plus fragilisés en utilisant les opérateurs publics comme bras armé de ces méthodes honteuses.

Oser faire croire que les chômeurs sont responsables de leur situation est tout simplement inacceptable, offensant et très loin de la réalité ! Quant à laisser penser que les demandeurs d'emploi ne prendraient pas les « fabuleux » postes qui leurs sont offerts parce qu'ils seraient des fainéants est plus qu'un raccourci insultant. Mais le pas est vite franchi par nos décideurs qui résolvent le problème de l'emploi en traversant la rue ...

Bien sûr il y a des offres d'emploi, il y en a toujours eu, les conseillers de Pôle Emploi les connaissent puisque ce sont les mêmes qui reviennent en boucle, sur des postes mal payés, pénibles, mal considérés ou avec des contraintes telles qu'aucun candidat ne peut s'y retrouver. Pourtant il y a bien des études qui ont été menées sur ce sujet et dont le ministère ne parle pas ! Celle de la DARES, ou de France stratégie par exemple, qui expliquent toutes deux que l'inadéquation entre offre d'emploi et demande d'emploi relève à 80 % de la responsabilité de l'entreprise, dans les conditions qu'elle pose et qui ne correspondent pas au marché du travail voire même pas à l'emploi recherché (serait-on tous des moutons à 5 pattes ?)



vail rapidement. Comment ? C'est assez simple finalement, en durcissant les règles d'indemnisation lorsque des secteurs sont en manque de main-d'œuvre et en les assouplissant lorsque le marché du travail est plus difficile à intégrer.

pour cette mission au sein de pôle emploi depuis environ 5 ans, cibleront ces demandeurs d'emploi en particulier.

Cette vision qui consiste à faire peser la totalité du poids du chômage sur le seul demandeur d'emploi est inhérente à la

C'est là une démarche indigne qui permet au gouvernement de se dédouaner et de laisser croire à l'opinion que ce sont les demandeurs d'emploi qui sont des tire-au-flanc : le chômage c'est de leur fait !

Et c'est au même moment que ce même gouvernement relance la réforme de l'assurance chômage, où l'on nous explique là encore que ce sont les chômeurs qui touchent trop et trop longtemps ! Le SNU Pôle Emploi ne peut pas accepter cette instrumentalisation de l'outil Pôle Emploi par nos tutelles, nous sommes un service public et là, c'est juste de la manipulation de l'opinion publique ... Qui recherche la responsabilité des employeurs ? Quels plans d'action ont été faits depuis 10 ans pour lutter contre ces offres précaires, mal payées, avec un travail morcelé ? C'est simple aucun, pas même une légère baisse des

primes considérables qui leur sont accordées chaque année. On peut légitimement se poser la question de savoir si ces projets ne seraient pas issus simplement de l'université d'été du MEDEF ?

Quant à demain, que deviendra Pôle Emploi, premier opérateur public de placement du pays ? Nul ne le sait tant l'opacité règne sur ce projet. Lorsque les syndicats et le nôtre en tête, interrogent la direction, le flou est partout, seuls fuient quelques éléments par voie de presse, c'est dire le délitement du dialogue social ! Les quelques informations que nous avons sont d'ordre technique avec la désignation du préfigurateur Thibaut GUILLUY et un calendrier qui doit donner les premiers éléments de cadrage entre septembre et décembre 2022 pour établir la feuille de route des trans-

formations... Tout un programme ! Pour le SNU Pôle Emploi c'est l'identité nationale même du service public de l'emploi qui est remis en question, sa proximité, ses valeurs d'équité, d'égalité de traitement et d'égal accès à toutes et tous ! Nous nous opposerons à tout projet régionalisant nos structures, nos services ou nos missions car ce serait le premier pas vers la différence de traitement, et la discrimination sous couvert d'adaptation aux besoins du territoire. Il en va de la défense des valeurs du service public pour que partout en France un service égalitaire soit rendu à chaque citoyen.ne, nous sommes prêts à lutter pour défendre notre service public et nos usagers !



## LA FSU 66 était présente!



**29 septembre  
journée de grève  
pour défendre  
les salaires et le  
pouvoir d'achat**

Nous avons eu droit à « cours le matin-sport l'après-midi », puis « 2S2C » et maintenant « 2 heures de sport au collège ». Depuis plusieurs années le SNEP fait le constat, analyse détaillée à l'appui, que notre discipline est attaquée frontalement, dans ses fondamentaux, par le pouvoir en place, avec ses relais au sein même de l'institution. Les enseignants d'EPS doivent en permanence lutter pour la recon-



naissance de l'EPS en qualité de discipline d'enseignement. C'est malheureusement devenu une habitude.

Le ministère, après 2 ans de COVID, était face à une équation difficile à résoudre : la nécessité d'apporter une réponse pour remédier à la situation sanitaire de la jeunesse (sédentarité grandissante, baisse des capacités physiques, augmentation des élèves en surpoids) et la volonté de fragiliser l'EPS et l'association sportive.

La solution trouvée n'est pas une surprise, elle fait partie de la catégorie des fausses réponses que le pouvoir propose de-

puis plusieurs années. Ainsi des dispositifs périscolaires mettant à l'écart l'EPS et l'AS sont expérimentés. Ce type de réponse entretient la confusion entre le sport et l'EPS et présente l'avantage d'un effet d'annonce qui ne coûte pas grand-chose au budget de l'État. Au final ces expérimentations éphémères s'allument en septembre et s'éteignent très rapidement mais une réponse

a été apportée même si elle est complètement inadaptée à la situation.

Les 2 heures de sport supplémentaires ne sont qu'une réalité fictive, ici une section sportive sera étiquetée « 2 h

de sport », là ce seront les heures d'animation de l'AS qui le seront ou encore un club l'animerà en concurrence directe avec les dispositifs existants et sur les installations utilisées jusqu'alors par d'autres établissements...

Au lieu de se saisir de cette situation maintenant connue de tous·tes et de proposer un certain nombre de mesures pour y remédier en renforçant l'EPS, le ministère n'a cessé de minorer l'importance de cette discipline et de la mettre en difficulté. C'est pourtant le seul espace/temps qui **concerne l'ensemble des enfants et ado-**

**lescent-es de notre pays.**

### **4H d'EPS sur l'ensemble de la scolarité, une revendication du SNEP-FSU depuis 1 an**

Le comble c'est que le pouvoir récupère la revendication du SNEP-FSU de plus d'EPS et la dénature pour attaquer la discipline en tant qu'élément constitutif du service public d'éducation.

2 heures de sport au collège, c'est la garantie d'une mise en concurrence directe entre l'EPS, le sport scolaire et des activités physiques et sportives proposées par les clubs et associations sportives.

Le SNEP-FSU 66 condamne ce dispositif et appelle la profession à prendre les positions nécessaires au sein des établissements pour la défense de l'EPS et du sport scolaire.

La seule mesure permettant de redonner un nouvel élan à l'inscription de la jeunesse dans des pratiques physiques durables et régulières est la mise en place immédiate des 4 heures d'EPS sur toute la scolarité !

La seule expérimentation permettant de répondre aux enjeux, c'est celle des 4 heures d'EPS avec les heures postes les permettant !

Nous invitons les équipes pédagogiques à saisir les directions avec cette proposition.



# Effectifs et Ressources Humaines, les conditions de la rentrée...les vraies !

Chaque année, on pense que la rentrée ne pourra pas être pire que la précédente. Là s'arrête, hélas, l'utopie de l'enseignant.

Outre les traditionnels postes non pourvus au jour de la rentrée qui deviendraient presque d'une banalité déconcertante, la rentrée 2022 s'est voulue originale dans les procédés de recrutements.

Au 1<sup>er</sup> Septembre, la liste de postes non pourvus était exhaustive :

Musique (Argelès), EPS (Elne), Anglais (Lurçat, Jean Macé), Lettres modernes (Le Soler) ou Histoire-géographie (St Estève), CPE à Saint Paul de Fenouillet, sans parler du nombre insuffisants d'AESH au regard des besoins.

Pourtant, dans la presse, le 1<sup>er</sup> septembre 2022, Monsieur le Dasein déclarait « Il n'y a pas de difficultés sur les ressources humaines » ou encore « le bien-être des élèves, en premier comme en second degré, est un point auquel on va être particulièrement attentif ».

Comment est-il possible de tenir ce discours et apprendre, par le Snes 66, en audience, qu'il n'y a qu'un CPE à Cabestany pour 901 élèves ??

Comment est-il possible, après 10 jours de rentrée, de voir des postes encore vacants (Anglais, EPS, CPE, AESH).

Avec une carte scolaire affichant davantage de suppressions de postes que de créations, pour combler les nom-

breux départs en retraite, pour faire face à la pénurie de lauréats aux concours et pour pallier démissions (dont 3 concernent des stagiaires dans notre département), le recours à la contractualisation aura été le grand feuilleton de l'été. La DSDEN se vante d'être en-dessous de la moyenne nationale dans le département (1% en part d'enseignants contractuels). En attendant de pouvoir confirmer ou infirmer ces propos, aucun doute que ce mode de recrutement, fait à la va-vite et avec une formation plus qu'accélérée, ne permettra pas aux élèves d'avoir des enseignements de qualité.

Comment peut-on évoquer le bien-être des élèves quand :

- Faute d'AESH en nombre suffisant, certains élèves n'ont pas pu faire une rentrée normale ou rentrer tout court ???

- Quand plus d'une soixantaine d'élèves de Troisième qui n'ont pas trouvé d'affectation en lycée général ou professionnel ?

Les services de l'Inspection Académique répondront que des élèves ont refusé les affectations qui leur ont été accordées.

Pourtant, outre Alfred Sauvy et ses 32 places vacances, il reste 21 places vacances en CAP et 3 en 2<sup>nd</sup> Pro sur tous les autres lycées du département.

C'est la deuxième année de suite que cette problématique existe dans de telles proportions.

Les services de l'Inspection Académique en charge de l'orientation des 3<sup>èmes</sup> doivent re-

voir leur copie et repenser à la carte de formation. Depuis des années le Snes-FSU ne cesse de répéter qu'il y a urgence à construire un lycée professionnel sur Perpignan et un lycée polyvalent sur la zone de Thuir, pour répondre à la fois au flux de passage et proposer une réelle carte de formation.

Le bien-être des élèves, si cher à la DSDEN, c'est aussi les conditions de travail au quotidien et la qualité de l'enseignement proposé. Peut-on se satisfaire de voir les élèves s'entasser dans des classes dont les dimensions ne sont pas prévues pour 30 élèves en collège et 35 en lycée ? (Barres symboliques qui deviennent presque la moyenne dans la majorité des établissements). Une fois de plus, il y a un gouffre entre le constat de la DSDEN sur cette rentrée 2022 et la réalité du terrain.

En audience, la DSDEN annonce « : 19 320 élèves constaté au lieu de 19 435 prévus en collège ». Chiffres hors sol !

Nos retours de terrain montrent une hausse de 237 élèves par rapport aux prévisions de rentrée 2022 de la DSDEN.

(A titre d'information, lors du CTSD de rentrée, en janvier 2022, nous avons démontré des erreurs de projection d'effectifs de la part des services de la DSDEN. Erreurs reconnues par ces mêmes services en juin dernier (il était temps) et qui ont donné lieu à des abonnements supplémentaires en heures et ouvertures de clas-

ses, sur certaines situations).

Depuis la réforme du collège qui a porté atteinte à l'enseignement des Langues rares et à l'enseignement des Langues de cultures régionales, le Snes 66 reste attaché à la promotion et à l'enseignement du Catalan dans notre département.

Pourtant, les dotations en heures demeurent insuffisantes et mettent en concurrence les disciplines.

A Rivesaltes, les effectifs prévisionnels de bilingue, fin juin, faisaient état de plus de 30 demandes d'inscriptions en 6<sup>ème</sup>. La création d'un groupe supplémentaire devenait nécessaire. L'Inspecteur Académique en charge du Catalan a été alerté début juillet de la situation et devait demander une dotation exceptionnelle complémentaire de 3h ; demande qu'il a faite par mail à M. le Dasen. Pourtant à la rentrée 2022, le

collège de Rivesaltes a dû refuser 5 demandes, faute de moyens supplémentaires.

La réponse de Monsieur le Dasen a ce sujet a été sans équivoque :

" Je n'ai jamais eu de demande à ce sujet de la part de Monsieur l'Inspecteur sur la situation de Rivesaltes"

Alors à qui l'erreur ?

Car dans le même temps, l'ensemble des acteurs impliqués dans la convention de développement et de structuration de l'enseignement du catalan, esquissait un large sourire (photo et article dans « l'Indépendant » à l'appui) , accompagné de grandes déclarations « le catalan partout et pour tous, d'ici dix ans »...« ce grand jour pour la langue catalane qui va lancer une nouvelle dynamique » ou encore « cette chance pour les plus jeunes de découvrir et de développer un attrait pour la langue catalane »

A l'heure où Madame La Rectrice, pour la première fois parle du Catalan lors de la pré-rentrée, il paraît prioritaire pour le Snes-FSU de permettre à tout élève qui le demande, de pouvoir suivre cet enseignement.

Devant ce constat, le Snes-FSU ne considère pas que la rentrée 2022 soit une rentrée normale. Grâce à nos interventions, certaines situations évoquées ci-dessus trouveront une issue favorable mais les services de la DSDEN sont prévenus : le Snes-FSU continuera inlassablement à défendre des conditions de travail et d'apprentissage acceptables pour tous les élèves et tous personnels.



## La FSU 66 était présente!



**28 septembre  
journée internationale du  
droit à une IVG  
sûre et gratuite**



Pierre Serra est professeur de technologie en collège, c'est un militant du Snes-FSU de longue date et depuis quelques années une figure politique du Conflent.

Le vendredi 15 septembre, il a été auditionné à la Gendarmerie de Prades suite à la manifestation à Codalet du vendredi 29 juillet contre l'artificialisation des sols et la bétonisation des terres agricoles, organisée par un collectif du Conflent (collectif "La terre c'est nos oignons") à laquelle il a participé.

Lors de cette manifestation, une interruption de la circulation a eu lieu pendant une heure à l'occasion de l'ouverture du festival Pablo Casal. Les autorités poursuivent les participants officiellement pour le délit d'entrave à la circulation.

La gendarmerie a considéré Pierre comme acteur à part entière du mouvement, ce qu'il conteste même s'il a indiqué son soutien total à la cause défendue. Dans ce cadre, la gen-

darmerie lui a demandé de se soumettre à un relevé d'empreintes et à une série de photos (face, profil...) ce qu'il a refusé. Il est donc poursuivi pour un nouveau délit, le refus d'obtempérer à un représentant des forces de l'ordre.



Une audience a été demandée au préfet et une conférence de presse s'est tenue le lundi 19 septembre.

Au-delà de la solidarité que nous militantes et militants pouvons exprimer vis-à-vis de notre ami et camarade face à cette épreuve, nous nous inquiétons de la répression grandissante des militants syndicaux, politiques et associatifs car le cas de Pierre n'est pas s'en rappeler celui de Cédric Herrou, condamné pour aide à

l'immigration clandestine, celui de nos collègues de Melle (79) lors des mobilisations contre la réforme du lycée et la mise en place des E3C et plus récemment celui de Kaï Terada secrétaire départemental de Sud éducation au lycée Joliot Curie de Nanterre (92).

La criminalisation de l'action militante et politique, l'atteinte aux libertés publiques qui se multiplient depuis des années déjà sont intolérables ! Nous les dénonçons fermement.

La FSU apporte un soutien sans faille à Pierre et nous serons à ses côtés dans cette épreuve pour défendre notre liberté d'expression, notre liberté à nous engager, à militer et à manifester sans craindre de devoir se soumettre à des auditions judiciaires ou à un relevé d'empreintes.

Alors si le militantisme devient un crime, luttons et soyons solidaires pour que la liberté de toutes et tous ne devienne jamais un délit ...

## La FSU 66 était présente!

**MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022**

**Journée internationale de la Paix**

Partout en France, marchons-agissons pour  
la paix, le climat, le désarmement nucléaire,  
la justice sociale, le vivre-ensemble

Paix sur terre ! Amitié entre les peuples !  
Soyons solidaires, nos destins sont liés !



**MILITANTISME**

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

**▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀**

avec les syndicats de la FSU



FSU66 - Bulletin trimestriel de la Section départementale de la Fédération Syndicale Unitaire -

18 rue Condorcet - 66000 PERPIGNAN Tél. 04.68.66.68.29 e-mail: fsu66@fsu.fr <http://fsu66.fsu.fr>

Directeur de la Publication: Marc MOLINER Crédit photos: David DEIXONNE

Imprimé par DS imprimerie CPPAP: 0723 S 06469 ISSN en cours